

Délibération**n°22-2026****1^{er} avril 2026****ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avis préalable sur la désignation de nouveaux représentants des collectivités au comité social territorial.****Séance du :** 1^{er} avril 2026**Date de la convocation :** 20 mars 2026**Président de séance :** François DUNAND**Secrétaire de séance :** Colette PIGNIER**Nombre de membres titulaires en exercice :** 28**Etaient présents (titulaires et suppléants) :** 17▪ Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Arthur BOIX-NEVEU, Georges CAGNIN, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 1

Michelle BRAUER

Etaient représentés : 8▪ Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Lucien SPIGARELLI)
Christian GARIOUD (pouvoir à Georges CAGNIN)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

▪ Collège spécifique : 2

Christian GRANGE (pouvoir à François DUNAND)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)

Etaient présents ou représentés : 25**Nombre de votants :** 11**Étaient absents :** 3▪ Collège des non affiliés : 3

Christelle FAVETTA-SIEYES, Alexandre GENNARO, Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités
Marion RIVOLIER	Adjointe au Responsable du Pôle ressources et moyens

DELIBERATION N° 22-2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avis préalable sur la désignation de nouveaux représentants des collectivités au comité social territorial.

Monsieur le Président rappelle que « pour les centres de gestion, les membres du comité social territorial représentant les collectivités territoriales et établissements publics sont désignés par le président du centre parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du centre de gestion ».

Il précise que, conformément à l'article R.252-57 du CGFP, ces représentants cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.

A la suite des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars derniers, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants de l'instance.

L'avis des membres du conseil d'administration issus des collectivités et des établissements publics employant moins de cinquante agents affiliés au Centre de gestion est ainsi requis pour désigner les nouveaux membres du comité social territorial.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique et notamment son article R252-31,

SUR proposition du Président du Centre de gestion,

DONNE un avis favorable à la désignation au comité social territorial des représentants des collectivités suivants :

- M. Jean-Pierre ANDRÉ, conseiller municipal de La Bâthie,
- Mme Valérie ANDRÉ, Maire de Domessin,
- M. Jean-Paul BUET, conseiller municipal de Montgilbert,
- M. Jean-Marc BUTTARD, Maire d'Avrieux,
- M. Georges CAGNIN, conseiller municipal de Champagneux,
- Mme Colette PIGNIER, Adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix,
- M. Jean-Maurice VENTURINI, Maire de Montagnole.

en qualité de représentants titulaires.

- Mme Danièle BEAUX-SPEYSER, Maire de Drumettaz-Clarafond,
- M. Jean François CLARAZ, Maire de La Table,
- M. François GAUDIN, Maire de Grésy-sur-Isère,
- M. Florian MAITRE, Maire de Grésy-sur-Aix,
- M. Jean-Claude RAFFIN, Conseiller municipal de Modane,
- M. Jean-Michel VORGER, Maire des Avanchers Valmorel,
- Mme Céline YACONO, Maire de Pont de Beauvoisin.

en qualité de représentants suppléants.

La délibération est adoptée à l'unanimité, seuls ayant pris part au vote les administrateurs des communes et établissements publics employant moins de 50 agents.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 1^{er} avril 2026
Le Président,



François DUNAND